



Quels droits reconnaissance tardive

Par **olker06**, le **14/08/2009** à **05:40**

Bonjour, je vous explique mon cas un peu compliqué.

Je suis invalide pour agoraphobie, j'ai eu une fille avec mon ex copine en Mars 2008. Mon ex copine est partie il y a 15 jours avec notre fille a + de 800kms de chez moi.

Lors de la naissance, je n'ai pas reconnu l'enfant à cause de ma maladie qui a l'époque me paralyser chez moi. Je me suis occupé de notre fille comme tout papa, j'ai participé à son éducation etc ...je la voyais chaque après midi, elle n'habitait pas chez moi mais avec sa maman chez la grand mère. Je sais bien que mes droits sont restreints car je n'ai pas l'autorité parentale puisque j'ai reconnu notre enfant le 05.08.2009 suite à la fuite de mon ex. Je pense faire un référé au JAF de Nice afin d'obtenir mes droits de visite et d'hébergement, l'autorité parentale conjointe ainsi que le montant de la pension alimentaire. Toutes ces procédures sont longues et j'ai peur de ne revoir ma fille que dans 1 an, vu qu'elle n'a que 17 mois, elle va m'oublier.

La maman ne m'a laissé ni num de tel, ni adresse, je sais juste grâce à des recherches qu'elles se trouvent à + de 800kms d'ici.

La grand mère m'a téléphoné pour me dire en ricanant que je ne pouvais rien faire, que sa fille faisait ce qu'elle voulait.

Je pense que vis à vis des lois, elle a raison.

À mes yeux, c'est un enlèvement d'enfant et c'est vraiment injuste que je sois coincé de la sorte, vu les circonstances, je pense que la justice ne peut pas prendre cela comme un enlèvement d'enfant.

En mettant toutes les preuves de mon côté, c'est à dire des photos qui prouvent que j'étais avec notre fille depuis sa naissance, des paiements en carte bleue justifiant l'achat de couches, de lait pour bébé, le fait que je n'ai pas reconnu notre bb à cause de ma maladie, les papiers de médecin attestant que mon état de santé s'est aggravé à cause de ce choc, pensez-vous que je peux porter plainte contre la maman pour enlèvement ou rapt d'enfant? Notre fille a tout ici, sa demi soeur de 5 ans, son papa, ses oncles, ses cousines et cousins, ses parrains et marraines. J'ai vraiment peur qu'elle ne lui brise son cadre familial.

Ma fille de 5 ans me demande souvent où est sa soeur et je lui dit qu'elle est en vacances mais j'ai bien peur qu'elle ne revienne jamais, et donc qu'elle fasse souffrir mes 2 enfants.

J'ai envoyé des recommandés avec accusé de réception pour un arrangement amiable mais pas de réponse, ils ne veulent plus me parler. Merci de m'aider j'ai peur pour mes enfants.